

AVIS D'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Marseille Saint-Charles (13001)

SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion et du développement des gares, a organisé une procédure de consultation en vue de l'attribution d'un contrat d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié(s) à/aux activité(s) listé(es) ci-après.

« Cadeaux, Culture, Loisirs (Produits culturels ou/et high-tech, Téléphonie et accessoires, Concept Store, Multi-produits, jouet, Papeterie...) et/ou équipement de la personne (Prêt-à-porter, Lunettes/opticien...) ».

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, a assuré la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

Un contrat d'occupation a été signé le 19 mars 2023 entre SNCF Gares & Connexions et la société Modessa France pour une durée de 7 ans à compter du 19 juin 2025.

Le contrat d'occupation temporaire peut être consulté auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Le contrat d'occupation temporaire peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis auprès de la juridiction compétente.